

# IDÉES

## René Frydman

### Il faut dépasser les diktats idéologiques et religieux

Pour remédier au faible taux de réussite de la PMA, les recherches sur le potentiel de développement des embryons doivent être autorisées, souligne le pionnier de la médecine procréative

**Q**uarante ans après ses débuts, quel est le problème principal de la procréation médicalement assistée (PMA) ? C'est le faible taux de réussite et les répétitions souvent inutiles qui en découlent puisque, in fine, 40 % des couples n'auront pas l'enfant désiré. Vouloir étendre les indications de la PMA est un problème de société, vouloir améliorer les taux de succès est une problématique médicale.

Selon l'Agence de biomédecine en 2016, 297 744 embryons ont été conçus après PMA in vitro. Seulement la moitié (49,2 %) ont été jugés aptes, en fonction de leur aspect morphologique, à être transférés ou congelés en vue d'un transfert ultérieur. Et, parmi les embryons transférés, seuls

16,5 % se sont développés jusqu'à la naissance. Ainsi, on estime qu'environ 60 % des embryons obtenus in vitro ne sont pas aptes à se développer, et ce pourcentage

atteint 80 % chez les patientes âgées de 40 ans et plus.

Des recherches visant à déterminer le potentiel de développement des embryons doivent être autorisées afin d'éviter cette situation. N'est-ce pas faire violence aux femmes que de faire comme si cela n'existait pas ?

L'analyse de l'aspect morphologique des embryons est aujourd'hui la base du choix du transfert ou non, mais cette approche est loin d'être fiable. C'est pourquoi il faut se tourner vers d'autres marqueurs. Par exemple, on pourrait étudier certains constituants du milieu de culture dans lequel l'embryon se développe, ou étudier les caractéristiques des petites cellules qui l'entourent.

#### Perspectives intéressantes

Ce sont des perspectives intéressantes, mais on peut dès aujourd'hui réaliser le prélèvement d'une cellule embryonnaire,

ou diagnostic préimplantatoire (pratiqué depuis 1991), à cette fin. Cette technique permet l'analyse des chromosomes et permettrait également des recherches sur le métabolisme intracellulaire ou sur l'équilibre mitochondrial de l'embryon. Ces techniques de prélèvement cellulaire embryonnaire ne sont pas délétères, mais, à la différence de la plupart des pays européens, demeurent interdites en France pour ce type de recherche sur le potentiel de développement.

Des données internationales récentes, parues dans la revue *Fertility and Sterility* en 2019, montrent que pour 661 patientes randomisées (c'est-à-dire bénéficiant de l'examen chromosomique embryonnaire ou non), cet examen n'apporte aucun bénéfice pour une population standard de moins de 35 ans. Par contre, chez les femmes âgées de plus de 35 ans, cette technique devient très pertinente. Ces données démontrent la nécessité d'autres recherches sur des situations telles que les échecs répétés d'implantation, ou les fausses couches à répétition. Comme toute donnée scientifique, celles-ci doivent être vérifiées.

#### Savoir-faire des équipes françaises

Aussi faudrait-il que les équipes françaises qui ont le savoir-faire puissent participer à ces études internationales. Mais pour cela, il faudrait que la loi qui devait être discutée ces prochains jours à l'Assemblée nationale le y autorise, puis que les résultats soient évalués, et qu'enfin les conclusions d'un passage ou non en pratique clinique soient alors argumentées.

Dans cette recherche encadrée, le diagnostic de sexe de l'embryon ou d'autres caractéristiques non médicales ne doit pas être autorisé car seule nous intéresser de reconnaître les embryons qui n'ont aucun potentiel de développement, par l'analyse du nombre des chromosomes et/ou des combinaisons anormales de ceux-ci incompatibles avec le développement vital. Il en résultera une meilleure pratique médicale du fait de cette observation car, en cas de potentiel vital inexistant, certaines procédures (congélation embryonnaire) ou gestes (transfert intra-utérin embryonnaire) seront inutiles. L'épuisement physique et psychique des femmes et les faux espoirs dévastateurs seront ainsi amoindris.

Le Covid-19 a été l'occasion de voir combien l'attitude scientifique pouvait être momentanément en recul dans le pays des Lumières et de la raison. Croire et faire croire sans preuves scientifiques qu'un traitement est acceptable ou pas n'est pas digne de notre modernité ni du respect que l'on doit aux patients. La médecine d'intuition a été rejetée au profit de l'expérimentation scientifique depuis Claude Bernard. Les arguties de procédure parlementaire (on ne peut revenir sur le texte de loi après la première lecture, ou technique de l'entonnoir) ne trompent personne.

S'il est pertinent, aucun couple ne sera obligé d'accepter cet examen, et à l'inverse, les résultats seront transparents et accessibles car, in fine, c'est bien le couple qui doit décider du transfert ou non de tel ou tel embryon. Il faut dépasser les diktats idéologiques et religieux d'un groupe qui veut imposer ses croyances à tous sans faire appel à la méthode scientifique, qui est et doit être notre seule source de conviction : la médecine par les preuves. ■

René Frydman est professeur émérite à l'hôpital Foch, à Suresnes (Hauts-de-Seine)

**LA MÉTHODE SCIENTIFIQUE EST ET DOIT ÊTRE NOTRE SEULE SOURCE DE CONVICTION**